

Département  
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement  
De Bressuire

**S E V T**

Siège :  
2 Rue Marcel Morin  
79100 THOUARS CEDEX  
Tél. 05.49.66.01.06

**SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 11 mai 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 31 Absents excusés : 4 Absents : 1 Votants : 32 (dont 1 pouvoir)
--------------------------------------	---

**PRESENTS** : Mme ARDRIT Edwige ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIGOT Vincent (suppléant) ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHABAUTY Gérard ; Mme CHABAUTY Viviane ; M. CHARBONNEAU Romain ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DECHEREUX Thierry ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DORET Michel ; M. ERNOULT Gérard ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. HARDY Renaud ; M. HOUSSIER Christian ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. MACAIRE Félix ; M. NERBUSSON Joël ; Mme NOLOT Monique ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. PILLOT Jean ; Mme PORTET Martine ; M. POUIT Stéphane ; M. QUINAULT Sébastien ; M. RENAUD Denis ; Mme SALVEZ Frédérique ; M. SORIN Grégory ; M. THOMAS Abigaël (suppléant).

**ABSENTS EXCUSES** : M. BICHOT Sébastien ;  
M. DUBOIS-HALOPÉ Paul-Éric est remplacé par M. BIGOT Vincent ;  
M. URBAIN Axel est remplacé par M. THOMAS Abigaël ;  
M. LIAUD Patrick a donné pouvoir à Mme SALVEZ Frédérique.

**ABSENTS** : M. CHARBONNEAU Romain.

**Secrétaire de séance** : M. MACAIRE Félix.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL DU SEVT**

Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président sortant procède à l'appel nominatif des 34 délégués titulaires désignés par les quatre Conseils Communautaires représentant les 29 communes qui composent le SEVT et pour présentation les délégués suppléants.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance et rappelle :

La loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, a prévu que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, soit obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans un souci d'harmonisation, tous ces EPCI ont fait le choix de prendre la compétence eau dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de déléguer cette compétence au SEVT.

Le territoire desservi en eau potable par le SEVT s'étend sur trois communautés de communes et une communauté d'agglomération :

**La Communauté de Communes du Thouarsais** pour les communes de : Brion près Thouet ; Louzy ; Pas de Jeu ; Plaine et Vallées (Brie, Oiron, Saint Jouin de Marnes, Taizé-Maulais) ; Saint Cyr la Lande ; Sainte Verge ; Saint Générout ; Saint Jacques de Thouars ; Saint Jean de Thouars ; Saint Leger de Montbrun ; Saint Martin de Macon ; Thouars (Mauzé Thouarsais, Missé, Sainte Radegonde, Thouars) ; Tourtenay.

**La Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet** pour les communes de : Airvault (Airvault, Tessonnière) ; Assais les Jumeaux ; Availles Thouarsais ; Irais ; Le Chillou ; Louin ; Maisontiers ; Saint Loup Lamairé.

**La Communauté de Communes Parthenay – Gâtine** pour les communes de : Amailloux ; Aubigny ; Gourgé ; Lageon ; Lhoumois ; Pressigny ; Viennay.

**La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais** pour la commune de Clessé.

Vu les articles L.5214-21 et L. 5711-1 du CGCT permettant au Conseil Communautaire de choisir l'un de ses membres ou tout Conseiller Municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical,

Considérant que ces quatre EPCI ont procédé à la désignation de leur(s) délégué(s) titulaire(s) et suppléant(s) dans les conditions suivantes :

- 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant par commune membre de l'intercommunalité et par tranche de 3 000 habitants de chaque commune.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Sont déclarés installés dans leurs fonctions de membres du Comité du SEVT les délégués titulaires présents et absents dont les noms figurent ci-dessous.

EPCI	COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
AGGLO2B	CLESSE	M. QUINAULT Sébastien	M. BIRTEGUE Jean-Marie
CCAVT	AIRVAULT	M. JOZEAU Jacky	M. FOUILLET Olivier
		Mme CHABAUTY Viviane	Mme DAMBRINE Frédérique
	ASSAIS LES JUMEAUX	M. NERBUSSON Joël	M. LAURANTIN Jean-Claude
	AVAILLES THOUARSAIS	M. PAQUEREAU Dominique	Mme ROGÉ Cyril
	IRAIS	M. CHEVALLIER Jérémy	Mme CHEVALLIER MILLION Anaïs
	LE CHILLOU	M. MACAIRE Félix	M. ALLETRU Anthony
	LOUIN	Mme NOLOT Monique	M. MORIN Pierre
	MAISONTIERS	M. CHABAUTY Gérard	M. BROTTIER Pierre-Emmanuel
ST LOUP LAMAIRE	M. BARREAU Dominique	M. JEZEQUEL Alain	
CCPG	AMAILLOUX	M. LIAUD Patrick	M. FERJAULT Charly
	AUBIGNY	M. JEUDI Daniel	Mme MANSON Danielle
	GOURGE	M. AUBRUN Thomas	M. BOUDIER Mickaël
	LAGEON	Mme SALVEZ Frédérique	Mme EYAMO-AWOUNDI Margot
	LHOUMOIS	M. PILLOT Jean	M. CHOLLET Jean-Michel
	PRESSIGNY	M. BICHOT Sébastien	Mme CHARGÉ Christiane
	VIENNAY	M. HOUSSIER Christian	Mme LUCET Catherine
CCT	BRION PRES THOUET	M. DECHEREUX Thierry	M. BRÉGET Mickaël
	LOUZY	M. DORET Michel	Mme RAGOT Patricia
	PAS DE JEU	M. POUIT Stéphane	M. BRECHAULT Patrick
	PLAINE ET VALLEES	M. DUBOIS-HALOPÉ Paul-Eric	M. BIGOT Vincent
	ST CYR LA LANDE	M. ERNOULT Gérard	M. BLAY Lucas
	ST GENEROUX	M. RENAUD Denis	Mme BARBARIT Claire
	ST JACQUES DE THOUARS	Mme GUILLOT Mélanie	Mme BODIN Mélanie
	ST JEAN DE THOUARS	M. GAUFFRETEAU Bernard	M. SAUVAGET Nicolas
	ST LEGER DE MONTBRUN	M. SORIN Grégory	M. PRUDHOMME Mickaël
	ST MARTIN DE MACON	M. CHARBONNEAU Romain	M. MOUSSERION Jordan
	STE VERGE	Mme DE KEATING HART Sophie	M. FOURREAU Denis
	THOUARS	M. NOIRAUD Bernard	M. CHARUAULT Frédéric
		M. HARDY Renaud	Mme COLLAT Clémence
		Mme PORTET Martine	Mme ALVAREZ Adeline
M. BIZAGUET Antoine		Mme GRIEU Alexandra	
M. URBAIN Axel		M. THOMAS Abigaël	
TOURTENAY	Mme ARDRIT Edwige	M. LASSALE Xavier	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU



Accusé de réception en préfecture  
079-200080844-20260521-CS-DE-26-010-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2026  
Date de réception préfecture : 28/05/2026

